

# Données agrégées de consommation énergétique aux collectivités locales et personnes publiques

## Découvrez les nouvelles modalités d'accès aux données

Des **évolutions majeures** pour la mise à disposition aux personnes publiques des **données de consommation et de production** d'énergie nécessaires à l'exercice de leurs compétences ont été introduites par l'article 179 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

**Les décrets d'application** définissent la nature des données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid ainsi que leur calendrier de diffusion.

**GRDF a contribué à la large concertation** qui s'est tenue entre fin 2015 et mi-2016 sous l'égide de la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) avec l'ensemble des parties prenantes pour répondre au plus près à leurs besoins : associations d'élus, observatoires, agences locales de l'énergie, énergéticiens...

### Les textes de référence

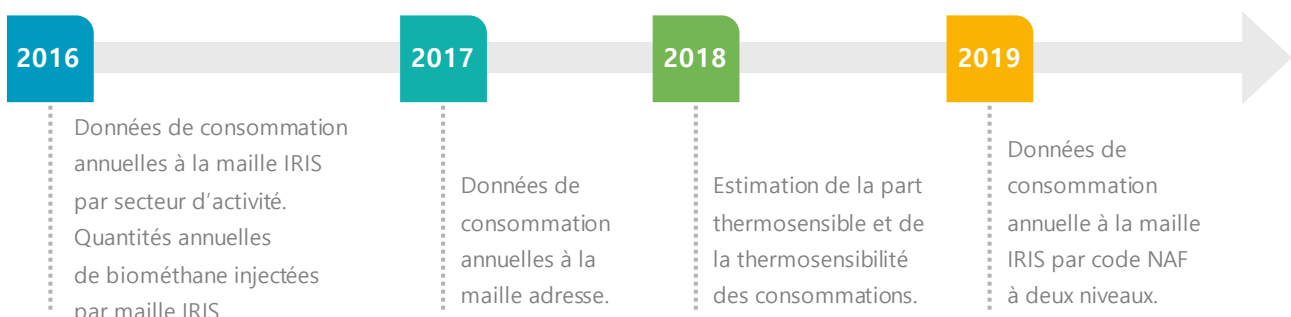
- **Décret n° 2016-972 du 18 juillet 2016** relatif à la confidentialité des informations détenues par les opérateurs gaziers et par les gestionnaires des réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité ;
- **Décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016** relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données relatives au transport, à la distribution et à la production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid ;
- **Arrêté du 18 juillet 2016** fixant les modalités de transmission des données de transport, distribution et production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid.

## Quelle est la nature des données mises à disposition par GRDF ?

Les données de **consommation annuelle** de gaz naturel par secteur d'activité depuis 2010 et **de production de biométhane, sont disponibles à la maille IRIS** (« Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » de l'INSEE, découpage de quartiers regroupant entre 1 800 et 5 000 habitants). Les décrets précités lèvent la confidentialité des données de consommation et de production annuelles (exclues du champ des Informa-

tions Commercialement Sensibles).

**GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données et à la mise à disposition des données complémentaires requises** selon le calendrier prévu par l'arrêté du 18 juillet 2016.



## Quelles sont les données disponibles dès à présent ?

### Les données IRIS transmises par GRDF comprennent :

- Le nombre de Point De Livraison (PDL) et les quantités acheminées (en MWh PCS). Elles sont décomposées par secteur d'activités (Résidentiel, Tertiaire, Industrie, Agriculture et Non affecté), reconstituées sur une année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).
- Pour le biométhane, la capacité d'injection et la quantité annuelle injectée de chaque installation selon sa typologie.

Pour veiller à la **protection des Données à Caractère Personnel**, les données de consommation annuelles relatives aux secteurs « résidentiel » ou « non affecté » seront masquées si elles concernent moins de 11 PDL et une consommation inférieure à 200 MWh.

## Comment obtenir ces données ?

Les personnes publiques (ou leurs délégataires) peuvent accéder à ces données.

**Les données de consommation à la maille IRIS et de production de biométhane adaptées à votre territoire sont accessibles dès à présent sur demande via le site [www.grdf.fr/donnees-territoire](http://www.grdf.fr/donnees-territoire)**

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais.



Photo : Thinkstock

## Comment utiliser ces données ?

Les données de consommation et de production sont à la base de l'élaboration de vos stratégies énergétiques : SRADDET, TEPCV, PCAET, SCoT, PLU...

**Les précautions d'usage et éléments méthodologiques** pour l'utilisation et la diffusion de ces données sont détaillés dans une note disponible sur :

[www.grdf.fr/donnees-territoire](http://www.grdf.fr/donnees-territoire)

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation des données et identifier des **opportunités de transition énergétique** pour votre territoire :

- potentiels d'économie d'énergie en rénovation et aménagement avec les solutions gaz/ENR ;
- production de biométhane, énergie renouvelable ;
- mobilité durable et qualité de l'air avec le développement du GNV et bio-GNV.

## Exemples d'accompagnement

- Grâce aux données de consommation à la maille IRIS, **un observatoire** a pu réaliser un diagnostic sur deux communes pour prioriser les actions et lutter contre la précarité énergétique.

- Un **EPCI** s'est appuyé sur les données de consommation gaz pour identifier les zones d'intervention prioritaires Energie-Climat sur son territoire et cibler notamment les conver-



Photo : Thinkstock



Retrouvez votre interlocuteur territorial  
en Politiques Énergétiques *via* la rubrique contact  
de votre site [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)